



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# Banque Centrale de la République de Guinée

**Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers**

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Banque Centrale de la République de Guinée  
12, avenue du Commerce – Conakry – République de Guinée

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Headquarters:  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## Banque Centrale de la République de Guinée

12, avenue du Commerce – Conakry – République de Guinée

### Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Centrale de la République de Guinée (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes. Ces états financiers ont été arrêtés par le Gouverneur le 18 septembre 2025.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2023 conformément au plan comptable adopté par la Banque Centrale tel que précisé dans les notes 3 et 4 de l'annexe des états financiers.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note 5 de l'annexe qui précise la situation du stock d'or de qualité monétaire chez un prestataire technique de traitement de l'or de l'Entité et l'appréciation du risque sur cette contrepartie à la clôture 2023. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans la note au Conseil d'Administration, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement de ces états financiers, qui donnent une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables applicables en Guinée, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Paris la Défense, le 26 septembre 2025

KPMG S.A.

Valéry Foussé  
Associé

En milliards de francs guinéens		2023	2022
Or et argent monétaires	Note 5	1 780,31	1 300,42
Disponibilités en devises (hors relation avec le FMI)	Note 6	7 260,10	12 621,39
Avoirs auprès du FMI	Note 7	3 188,75	3 571,66
Créances sur l'État	Note 8	24 795,86	15 299,87
Créances sur les établissements de crédits	Note 9	1 411,25	-
Créances sur la clientèle non bancaire	Note 10	107,09	-
Autres actifs	Note 11	1 489,00	849,76
Valeurs immobilisées	Note 12	1 216,22	1 063,80
Titres de participation		166,15	144,51
Autres immobilisations		1 050,07	919,30
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>41 248,58</b>	<b>34 706,91</b>

En milliards de francs guinéens		2023	2022
Billets et monnaie en circulation	Note 13	13 906,19	12 619,88
Engagement en devises (hors relation avec le FMI)	Note 6	171,13	240,45
Engagement envers le FMI	Note 7	5 277,10	6 072,43
Engagement envers l'État	Note 8	12 278,01	4 580,45
Engagement envers les établissements de crédits	Note 9	4 236,03	5 606,84
Engagement envers la clientèle non bancaire	Note 10	631,96	610,44
Autres passifs	Note 11	901,50	292,76
Provisions pour risques et charges	Note 14	185,05	330,53
Capitaux propres	Note 15	3 661,63	4 353,14
Capital social		3 157,73	3 157,73
Réserve et report à nouveau		1 473,85	1 056,65
Écart de réévaluation Or et argent monétaires		- 98,32	- 278,44
Résultat de l'exercice		- 871,63	417,20
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>41 248,58</b>	<b>34 706,91</b>

En milliards de francs guinéens		2023	2022
<b>Produits d'intérêts</b>	Note 16	<b>1 322,68</b>	<b>760,97</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	Note 16	<b>-177,03</b>	<b>-28,90</b>
<b>Gains et pertes de changes</b>	Note 17	<b>-149,66</b>	<b>102,62</b>
<b>Autres Commissions</b>	Note 18	<b>89,23</b>	<b>68,37</b>
<b>PRODUITS NET BANCAIRE</b>		<b>1 085,22</b>	<b>903,07</b>
<b>Produits d'exploitation non bancaires</b>		<b>41,76</b>	<b>54,09</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-582,51</b>	<b>-503,31</b>
Frais de personnel		-202,67	-166,94
Frais de fabrication des signes monétaires		-89,26	-80,53
Achats, Services extérieurs et charges diverses		-201,52	-170,22
Impôts et taxes		-10,90	-8,20
Dotation aux amortissements		-78,15	-77,42
<b>Reprise et dotations sur dépréciation des actifs</b>	Note 19	<b>-869,84</b>	<b>-38,20</b>
Reprises		237,94	157,04
Dotations		-1 107,78	-195,25
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-325,35</b>	<b>415,64</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	Note 20	<b>-546,28</b>	<b>1,56</b>
Produits exceptionnels		6 000,96	2,27
Charges exceptionnelles		-6 547,24	-0,71
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-871,63</b>	<b>417,20</b>

# **BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

## **Notes annexes aux états financiers**

### **Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

#### **NOTE 1. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE**

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est une institution dotée de la personnalité morale, l'autonomie financière et de gestion, dont le capital est entièrement détenu par l'État.

Elle reçoit de l'État la mission générale de veiller sur la création, la circulation ainsi que la défense de la valeur de la monnaie nationale. Son objectif principal est d'atteindre et de maintenir la stabilité des prix. Pour atteindre cet objectif, elle détermine et met en œuvre la politique monétaire, et dispose de toutes possibilités d'intervention indirecte pour agir sur la liquidité bancaire en particulier par la fixation des conditions de refinancement des établissements de crédit, par l'imposition des réserves obligatoires, par les mécanismes d'Open Market et, le cas échéant, par l'émission de ses propres titres.

La Banque Centrale est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et de crédit en République de Guinée et à l'étranger. À ce titre, elle détient et gère les réserves de change pour le compte de l'État.

#### **NOTE 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice 2023 a été marqué par les principaux événements suivants :

- La baisse du taux de réserves obligatoires à 13% en 2023 contre 16% en 2022 ;
- Le maintien du taux directeur à son niveau de l'année dernière à 11,5% ;
- Un taux d'inflation en glissement annuel qui a baissé en se situant à 6,5% au 31 décembre 2023 contre 8,6% l'an dernier.

#### **NOTE 3. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les opérations sont comptabilisées et présentées selon les règles et méthodes comptables définies par le plan comptable adopté par la BCRG par référence aux principes généralement admis pour la comptabilisation des opérations de Banque, adaptés aux spécificités de ses opérations de Banque Centrale, tels que décrits ci-après.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de l'or et l'argent monétaires qui sont évalués selon les modalités décrites ci-dessous.

La monnaie fonctionnelle et de présentation est le Franc Guinéen (GNF).

Les états financiers et leurs notes annexes sont présentés en milliards de GNF.

#### **NOTE 4. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION**

Les principales méthodes comptables de la Banque Centrale sont résumées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

##### ***a. Avoirs en or et en argent***

Les stocks d'or et d'argent monétaire sont évalués trimestriellement en fonction des cours de l'once sur la place de Londres. Les écarts de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans un compte d'écart de réévaluation présenté au sein des capitaux propres.

Les stocks d'or et d'argent brut sont maintenus à leur prix d'acquisition dans l'attente de l'affinage pour transformation en or et argents monétaires.

En cas de moins-value latente par rapport au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des avoirs en or et en argent est comptabilisée par la contrepartie du compte de résultat.

##### ***b. Conversion des monnaies étrangères***

Les avoirs et engagements en devises sont évalués au cours de clôture de l'exercice pour les opérations de bilan et au cours du jour de la transaction pour les opérations de résultat. Les gains ou pertes de changes latents et réalisés sont comptabilisés au compte de résultat.

Les cours suivants ont été retenus pour la conversion des principales devises au 31 décembre 2023 :

<b>1 USD</b>	<b>= 8 512,0638 GNF</b>
<b>1 EUR</b>	<b>= 9 379,9896 GNF</b>

##### ***c. Dépréciation des actifs financiers***

Les actifs financiers (créances et titres du portefeuille) pour lesquels il existe des indications objectives de perte de valeur sont réévalués à la valeur recouvrable nette. Le montant de la perte de valeur est constaté par une dépréciation en diminution de la valeur comptable, par la contrepartie du compte de résultat.

##### ***d. Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuellement constatées par dépréciation.

Les terrains ne sont pas amortissables. Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire à partir de la date de mise en service sur la base des durées d'usage suivantes :

Progiciels :	15 ans
Immeubles :	20 ans
Agencements, Aménagements, installations techniques :	10 ans
Matériels d'exploitation :	10 ans
Autres matériels :	4 à 5 ans

#### ***e. Circulation fiduciaire***

Les billets et monnaies non encore émis sont comptabilisés en stock pour leur coût d'acquisition.

Lors de leur émission, les billets et monnaies sont enregistrés pour leur valeur faciale au passif du bilan et leur coût d'acquisition est transféré au compte de résultat.

La valeur faciale des coupures n'ayant plus cours légal, et qui n'ont pas été présentées au remboursement par leurs porteurs à l'échéance de la période d'échange, est enregistrée en résultat exceptionnel. Les coûts de stockage et de destruction des coupures retirées de la circulation sont provisionnés jusqu'à la destruction totale.

#### ***f. Avantages du personnel***

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les primes, les congés annuels et les prestations pour soins de santé. Ils sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel les services correspondants ont été rendus aux agents de la Banque Centrale.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les indemnités de départs à la retraite et sont comptabilisés en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils ont été perçus par leurs bénéficiaires. Aucune provision pour charges n'est comptabilisée.

Il est important de rappeler qu'une caisse de retraite complémentaire a été créée en octobre 2013. Après une contribution exceptionnelle de GNF 5 milliards par la Banque Centrale à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 28 juin 2013, cette caisse est désormais alimentée de la façon suivante :

- 20% de cotisation patronale\*
- 10% de part ouvrière\*.

Au cours de l'exercice 2023, la Caisse de retraite a payé à titre de pensions GNF 7 904 107 087 contre 6 672 114 910 en 2022. Les opérations exécutées dans le cadre de cette caisse sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Actif			Passif		
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie disponible à l'Agence Principale	209 779 215 798	183 603 664 223	Résultat de la période	<b>23 531 870 609</b>	<b>16 563 882 340</b>
Souscription BDT	17 199 047 666		Réserves	<b>186 733 342 605</b>	<b>170 169 460 265</b>
ICNE sur BDT	910 371 509		Subventions reçues		
Cotisations prélevées non versées	4 763 146 400	3 144 946 425	Dette sur pension à régulariser	0	15 268 044
Décaissement à justifier			Crédits à régulariser	22 386 568 160	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>232 651 781 373</b>	<b>186 748 610 648</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>232 651 781 374</b>	<b>186 748 610 648</b>

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
Charges			Produits		
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Pensions payées	7 904 107 087	6 672 114 910	Cotisation totale	28 543 452 186	19 027 114 276
Impôt sur pensions payées	416 955 638	250 184 752	Subventions reçus		
Pensions personnel décédé			Intérêts précomptés sur BDT reçu	2 383 841 595	4 459 067 726
Primes gestionnaires			Intérêts précomptés sur BDT à recevoir	910 371 509	
Régul/DAR sur avance sur pension			Autres produits	15 268 044	
<b>Résultat: excédent</b>	<b>23 531 870 609</b>	<b>16 563 882 340</b>	<b>Résultat: Déficit</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>31 852 933 334</b>	<b>23 486 182 002</b>	<b>Produit d'exploitation</b>	<b>31 852 933 334</b>	<b>23 486 182 002</b>

\* L'assiette de calcul des cotisations à la caisse de retraite complémentaire correspond au salaire brut diminué de la cotisation ouvrière à la CNSS.

## **NOTE 5. OR ET ARGENT MONÉTAIRES**

Les avoirs en or et en argent monétaires sont détenus auprès de correspondants étrangers.

<b>Or et argent monétaires</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Stock détenu (onces)	Or monétaire	202 337	134 208
	Argent monétaire	39 116	24 587
Valeur de marché (milliards GNF)	Or monétaire	3 552,12	2 080,44
	Argent monétaire	7,92	4,86
<b>TOTAL DES VALEURS DE MARCHÉ</b>		<b>3 560,04</b>	<b>2 085,30</b>
Provisions sur dépositaires or fin		-1 779,72	-784,87
<b>Valeur nette comptable</b>		<b>1 780,31</b>	<b>1 300,42</b>
Écart de réévaluation (milliards de francs)	Or monétaire	99,88	279,69
	Argent monétaire	-1,22	-1,25
<b>TOTAL DES ECARTS DE REEVALUATION</b>		<b>98,66</b>	<b>278,44</b>

Au 31 décembre 2023, le stock d'or monétaire en onces est de 7 104,923 chez le correspondant BRI, 100 950,47 chez AFFINOR, 47 425,02 chez BRINKS et 46 856,46 chez EMR au cours de 2 062,4 USD par once.

Un prestataire technique de traitement de l'or, dépositaire de 3,1 tonnes d'or (100.950,47 onces) au 31 décembre 2023, a fait défaut dans la restitution de ce dépôt depuis janvier 2022. Une procédure a été introduite devant la CCI Paris et a donné lieu en septembre 2024 à une sentence favorable à la Banque. Les procédures de recouvrement sont en cours. Toutefois, compte tenu de la stature financière de cette contrepartie, une provision à hauteur 888,51 milliards de GNF, qui représente 50% de la juste valeur de ce dépôt, a été maintenue à la clôture 2023. Cette provision correspond à notre meilleure estimation du risque d'irrecouvrabilité auquel la Banque est exposée.

## **NOTE 6. DISPONIBILITES ET ENGAGEMENTS EN DEVISES**

<b>Disponibilités en devises</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Avoirs chez les correspondants	à vue	4 728,57	3 964,05
	à terme*	2 047,39	8 293,21
	Provision sur comptes de correspondant	-0,87	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 775,09</b>	<b>12 257,26</b>
Valeurs à l'encaissement	Billets de Banque étrangers à l'encaissement	14,76	14,12
	Espèces en transit	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>14,76</b>	<b>14,12</b>
Caisses devises		<b>465,29</b>	<b>347,93</b>
Intérêts courus à recevoir		<b>5,22</b>	
Avances et acomptes aux fournisseurs étrangers		<b>-0,25</b>	<b>2,09</b>
<b>TOTAL DES DISPONIBILITES EN DEVISES (milliards GNF)</b>		<b>7 260,10</b>	<b>12 621,39</b>
Ventilation par devises	<b>USD</b>	5 190,85	10 477,38
	<b>EUR</b>	2 011,04	2 090,45
	<b>Autres</b>	58,21	53,30
	<b>TOTAL</b>	<b>7 260,10</b>	<b>12 621,12</b>

\* L'intégralité des placements à terme est inférieure à trois mois.

Les disponibilités en devises sont principalement constituées de comptes à vue et des comptes à terme ouverts chez des correspondants ainsi que de l'encaisse en devises de la Banque Centrale.

<b>Engagements en devises</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dettes financières	Emprunts	0	0
	Capital souscrit non libéré	0	0
	Autres	39,55	39,74
	<b>TOTAL</b>	<b>39,55</b>	<b>39,74</b>
Autres engagements	Organismes bilatéraux	94,14	143,49
	Autres	27,80	48,24
	<b>TOTAL</b>	<b>121,94</b>	<b>231,47</b>
Fonds de contrepartie		<b>9,64</b>	<b>8,98</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS EN DEVISES (milliards GNF)</b>		<b>171,13</b>	<b>240,45</b>
Ventilation par devises	<b>USD</b>	43,71	43,84
	<b>EUR</b>	0,54	0,97
	<b>Autres</b>	126,87	195,64
	<b>TOTAL</b>	<b>171,13</b>	<b>240,45</b>

## **NOTE 7. RELATIONS AVEC LE FMI**

<b>Relations avec le FMI</b> (milliards GNF)	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actifs</b> Disponibilités en DTS	566,07	1 044,40
Souscription au FMI	2 622,68	2 527,26
<b>TOTAL DES ACTIFS LIES AU FMI</b>	<b>3 188,75</b>	<b>3 571,66</b>
<b>Passifs</b> Contrepartie des allocations de DTS	1 169,89	1 775,63
Dette au titre de la Facilité Élargie de Crédit	1 793,11	2 109,10
Comptes n°1 et n°2	2 314,10	2 187,70
<b>TOTAL DES PASSIFS LIES AU FMI</b>	<b>5 277,10</b>	<b>6 072,43</b>

La souscription de la Guinée au capital du FMI est restée inchangée par rapport à l'année dernière soit DTS 214 200 000 au 31 décembre 2023. Les disponibilités en DTS sont des avoirs détenus essentiellement aux fins de rembourser les emprunts de la Banque Centrale auprès du FMI.

Le capital restant dû au titre de la Facilité Élargie de Crédit donnera lieu à des remboursements échelonnés jusqu'en 2033.

Le compte n° 1 enregistre la quote-part de la Guinée au capital du FMI versée en francs guinéens. Le compte n° 2 est un compte ordinaire destiné à assurer le fonctionnement du bureau résident du FMI.

## **NOTE 8. CREANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS L'ÉTAT**

<b>Créances et engagements envers l'État</b> (milliards GNF)	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Créances</b> Comptes ordinaires débiteurs	40,14009	3 499,63
Titres d'État*	24 755,72	10 951,54
<b>TOTAL</b>	<b>24 795,86</b>	<b>14 451,17</b>
DAR protocole trésor	0	848,7
<b>TOTAL DES CRÉANCES SUR L'ÉTAT</b>	<b>24 795,86</b>	<b>15 299,87</b>
<b>Engagements</b> Comptes ordinaires créditeurs	12 277,81	4 580,25
Autres engagements	0,20	0,20
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS ENVERS L'ÉTAT</b>	<b>12 278,01</b>	<b>4 580,45</b>

Les comptes ordinaires débiteurs et créditeurs sont ouverts pour les administrations centrales et locales par la Banque Centrale dans le cadre de sa mission d'agent du Trésor. Ces comptes ne donnent pas lieu à des rémunérations.

Les titres d'État sont issus des opérations de titrisation des comptes débiteurs de l'administration centrale suivants :

- Convention de titrisation du 30 avril 2013 comprenant :
  - Une ligne de crédit de GNF 5 642 milliards à 3,476 % échéance 2052 avec un différé d'amortissement de 10 ans ;

- Une ligne de crédit liée aux pertes nettes de change enregistrées par la BCRG de GNF 616 milliards à 0% échéance 2052 avec un différé d'amortissement de 10 ans.
- Titres d'Etat émis dans le cadre de la recapitalisation de 2018 y compris les intérêts recapitalisés au 31/12/2020 pour un montant de 4 023,956 milliards GNF au taux de 8% à échéance de 2046 avec remboursement in fine.

*\* La totalité du capital vient à échéance après plus de cinq ans pour la titrisation de 2013 compte tenu des franchises prévues dans l'accord de titrisation avec le Trésor.*

- Convention révisée de titrisation des créances de l'Etat du 11 juillet 2023 de GNF 13 197 381 122 309 pour 27 554 titres d'une valeur de 500 millions pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, rémunérés au taux de 8% l'an payable semestriellement avec un moratoire de dix (10) ans sur le principal et cinq (05) ans sur les intérêts.

#### **NOTE 9. CREANCES ET ENGAGEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT**

Les créances et les engagements envers les établissements de crédit comprennent les opérations effectuées par la Banque Centrale dans le cadre de la politique de régulation de la liquidité monétaire, ainsi que les comptes ordinaires débiteurs et créditeurs en Francs guinéens et en devises ouverts par les banques primaires agréées en République de Guinée.

<b>Créances et engagements sur les établissements de crédit (milliards GNF)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Créances</b>	Prêts sur le marché monétaire	0	0
	Titres et effets pris en pension	1 411,25	0
	Comptes ordinaires débiteurs	0	0
	Provisions pour dépréciation	0	0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 411,25</b>	<b>0</b>
<b>Engagements</b>	Emprunts sur le marché monétaire	0	0
	Titres et effets mis en pension	0	0
	Comptes ordinaires créditeurs	4 236,03	5 606,09
	Autres	0	0,75
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>		<b>4 236,03</b>	<b>5 606,84</b>

**NOTE 10. CREANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTELE NON BANCAIRE**

<i>Créances et engagements sur la clientèle non bancaire</i>		2023	2022
<i>(milliards GNF)</i>			
<b>Créances</b>	Comptes ordinaires débiteurs	111,32	3,76
	Titres de placement	0	0
	Autres Créances	2,53	2,50
	Provisions pour dépréciation	-6,76	-6,26
<b>TOTAL DES CREANCES SUR LA CLIENTELE NON BANCAIRE</b>		<b>107,09</b>	<b>0</b>
<b>Engagements</b>	Comptes ordinaires créditeurs	505,07	578,70
	Comptes des projets et programmes	0,92	3,47
	Autres & comptes de dépôt	125,97	28,27
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTELE NON BANCAIRE</b>		<b>631,96</b>	<b>610,44</b>

La clientèle non bancaire comprend les entreprises privées, les entreprises publiques et mixtes, les particuliers y compris les agents de la Banque Centrale, les titres de placement, ainsi que les valeurs en recouvrement en Francs guinéens.

**NOTE 11. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS**

Les autres actifs comprennent les avances accordées au personnel de la Banque Centrale et aux fournisseurs, les stocks de fournitures y compris les billets non encore émis, ainsi que les comptes de régularisation.

<b>Autres actifs (milliards GNF)</b>		2023	2022
<b>Créances d'exploitation</b>	Avances au personnel	94,25	94,12
	Dépréciation des avances au personnel	-3,95	-3,94
	Avances aux fournisseurs	325,60	271,74
	Débiteurs divers	3,64	17,22
<b>Stocks</b>	Fournitures consommables	4,68	7,12
	Or non monétaire et matières précieuses	7,40	1,60
	Billets et jetons	147,48	162,52
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges payées d'avance et produits à recevoir	12,39	151,07
	Dépenses et débits à régulariser	141,72	331,52
	Provision pour Dépréciation sur DAR	-22,44	-22,45
	Chèques et virements à payer	734,36	44,21
	Comptes de suspens	281,53	20,73
	Provision pour Dépréciation sur les débiteurs divers et opérations diverses	-237,66	-
			225,70
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>		<b>1 489,00</b>	<b>849,76</b>

<b>Autres Passifs (milliards GNF)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>	Rémunérations à payer	9,19	2,44
	Charges sociales à verser	2,21	2,14
	Retenues sur traitements et salaires	-0,92	-0,21
	Versement forfaitaire	0,00	0,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	54,60	101,44
<b>Comptes de régularisation</b>	Autres retenues sur salaires du personnel	45,82	29,19
	Charges à payer et produits perçus d'avance	-0,10	-0,10
	Recettes /crédits à régulariser	3,86	100,57
	Valeurs à l'encaissement non disponibles	0,28	2,13
	Dépôts et cautions reçus	14,84	16,61
	Comptes de liaison Agences (CDL)	0,39	0,37
	Chèques et virements à payer	0,00	0,23
	Comptes de suspens	771,32	37,96
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>		<b>901,50</b>	<b>292,76</b>

Les autres passifs comprennent les dettes envers le personnel, les organismes sociaux, les fournisseurs et les comptes de régularisation. La rubrique Recettes et crédits à régulariser comprend principalement les renvois par les banques primaires de fonds relatifs aux salaires et aux pensions des fonctionnaires pour diverses raisons.

## **NOTE 12. VALEURS IMMOBILISEES**

Les valeurs immobilisées comprennent les immobilisations incorporelles et corporelles :

<b>Valeurs immobilisées (milliards GNF)</b>	<b>2022</b>	<b>Acquisitions Dotations</b>	<b>Mises au rebut - en service Reprises</b>	<b>2023</b>
Charges immobilisées	0			0
Immobilisations incorporelles	68,45	1,46	0	69,91
Terrains	8,24	0,00	0	8,24
Constructions	313,28	12,32	0	325,60
Autres	634,80	13,48	0	648,26
Immobilisations et travaux en cours	369,22	188,19	0	557,42
Titres de Participation	144,51	21,64	0	166,15
Autres immobilisations financières	0,10	0,17		0,27
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0,00		0
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>1 538,58</b>	<b>237,27</b>	<b>0</b>	<b>1 775,84</b>
Charges immobilisées	0	0,00		0
Immo. Incorporelles	25,54	9,15	0	34,69
Immo. Corporelles	433,53	69,01	0	502,54
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>459,07</b>	<b>78,15</b>	<b>0</b>	<b>537,22</b>
Dépréciations	15,70	6,70	0	22,40
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS</b>	<b>15,70</b>	<b>6,70</b>	<b>0</b>	<b>22,40</b>
<b>TOTAL DES VALEURS NETTES</b>	<b>1 063,80</b>	<b>152,41</b>	<b>0</b>	<b>1 216,22</b>

Les titres de participation sont constitués par la participation de la Banque Centrale dans le Capital d'Afreximbank, d'AfricaRe, de la Guinéenne de Monétique, de la Banque Nationale Investissement de Guinée BNIG et de l'Africa Finance Corporation (AFC).

L'augmentation de GNF 21,644 milliards de la valeur brute des titres de participation s'explique par l'acquisition de cent vingt et cinq (125) titres d'Afreximbank courant 2023 pour un montant total de USD 2,603 millions.

### **NOTE 13. BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION**

Cette rubrique comprend la valeur faciale des pièces et billets émis par la Banque Centrale, sous déduction de l'encaisse qu'elle détient en Francs Guinéens, soit GNF **13 906,19** en 2023 contre GNF **12 619,88** en 2022.

### **NOTE 14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont composées de l'estimation par la Banque Centrale des risques encourus dans le cadre d'affaires pendantes en justice pour GNF **185,046** milliards en 2023 contre GNF **330,526** en 2022.

### **NOTE 15. CAPITAUX PROPRES**

<b>Capitaux propres (milliards GNF)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Capital social</b>	Capital social	3 157,73	3 157,73
	Réserve légale	434,12	434,12
	Réserve spéciale	292,00	292,00
<b>Réserves</b>	Fonds social	55,06	55,06
	Autres réserves	577,49	577,49
	Réserves de réévaluation	211,81	211,81
<b>Résultat à affecter</b>	Report à nouveau	-96,64	-513,83
<b>Écart de réévaluation</b>	Or et argent monétaires	-98,32	-278,44
<b>Résultat de l'exercice</b>		-871,63	417,20
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 661,63</b>	<b>4 353,14</b>

\* Le capital social de la BCRG est entièrement détenu par l'Etat Guinéen. Au 31/12/2023 il se chiffre à GNF 3 157 727 934 507.

### **NOTE 16. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS**

<b>Produits et charges d'intérêts (milliards GNF)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Intérêts perçus sur</b>	Titres d'Etat	1 009,88	543,79
	Comptes de correspondants	151,92	120,78
	Autres	160,88	96,41
<b>TOTAL DES PRODUITS D'INTERÊTS</b>		<b>1 322,68</b>	<b>760,97</b>
<b>Intérêts payés sur</b>	Comptes de correspondants	-1,42	-5,4
	Emprunts auprès du FMI	-175,61	-23,5
	Autres emprunts	0,00	0
<b>TOTAL DES CHARGES D'INTERÊTS</b>		<b>-177,03</b>	<b>-28,91</b>

#### **NOTE 17. GAINS ET PERTES DE CHANGE**

<b>Gains et pertes de change (milliards GNF)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Gains	57,42	121,23
Pertes	-207,08	-18,61
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES DE CHANGE</b>	<b>-149,66</b>	<b>102,62</b>

Au 31 décembre 2023, la banque a réalisé une perte nette de change de GNF 149,66 milliards.

#### **NOTE 18. COMMISSIONS**

<b>Commissions perçues (milliards GNF)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Autres commissions	89,23	68,37
<b>TOTAL DES COMMISSIONS</b>	<b>89,23</b>	<b>68,37</b>

#### **NOTE 19. REPRISES ET DOTATIONS SUR DEPRECIATION DES ACTIFS**

<b>Dotations et reprises (en milliards GNF)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Reprises de dotation sur écarts de réévaluation	229,91	54,94
Reprises sur provisions pour litiges	2,26	1,63
Autres reprises	5,77	100,48
<b>Total des reprises</b>	<b>237,94</b>	<b>157,04</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	86,76	138,17
Dotation aux provisions pour dépréciation des avoirs en devises	994,88	-
Autres dotations	26,14	57,07
<b>Total des dotations</b>	<b>1 107,78</b>	<b>195,25</b>

Les reprises de provisions de l'exercice 2023 s'élèvent à 237,94 milliards dont l'essentiel porte sur les reprises sur les écarts de réévaluation des avoirs en or pour GNF 229,91 milliards.

Les dotations quant à elles s'expliquent principalement par la provision sur EMR pour GNF 888,46 milliards.

#### **NOTE 20. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel est déficitaire de GNF 542,85 milliards. Il est essentiellement dû à la perte réalisée lors de la vente de onze (11) tonnes d'or au cours de l'exercice.

#### **NOTE 21. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La BCRG n'a reçu ni donné d'engagements à fin décembre 2023.